DÉCHETS

Bureau du 05/12/2023 : Délibération 13 : Contrat avec l'éco-organisme en filière Responsabilité Elargie aux Producteurs (REP) Ecomaison pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023



https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/bureau-communautaire/bureaux-communautaires-2023/bureau-communautaire-du-5-decembre-2023/deliberations/bureau-du-05-12-2023-deliberation-13-contrat-avec-leco-organisme-en-filiere-responsabilite-elargie-aux-producteurs-rep-ecomaison-pour-les-dechets-delements-dameublement-dea-20325?

B_2023-12-05_DELIB13.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 4,8 MO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.